



**CR d'Organisation des
Compétitions Jeunes
Saison 2024 / 2025**



PROCÈS-VERBAL N° 25

Réunion du : 19 NOVEMBRE 2024
Président de la CR : Patrick PIOU
Présents à St Sébastien : Hubert BERNARD, Gabriel GÔ, Christian GUIBERT
En visio : Loïc COTTEREAU, Benoît LEFEVRE, Patrick VAUCEL, Grégoire SORIN, CTR, Vincent GARNIER, CTD, Nathalie PERROTEL, assistante administrative

Préambule

- M. Loïc COTTEREAU – membre de LOUVERNÉ SPORTS (508666)
 - M Gabriel GÔ – membre de ROUILLON EG (524226)
 - M. Patrick PIOU – membre de l'AV. ST PIERRE MONTREVAULT (541297)
 - M. Patrick VAUCEL – membre de COULAINES JS (502544)
- ne prennent pas part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

1. Appel

Sauf dispositions particulières, les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours* à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ;

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

***Dispositions particulières :**

Le délai d'appel est réduit à 2 jours si la décision contestée :

- porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- est relative à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- porte sur le classement en fin de saison.

Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

2. Dossiers transmis par les Commissions Régionales

- **Commission Régionale de Discipline**
 - Procès-Verbal du 06.11.2024

Match n° 28708180 : BEAUPREAU CHAPELLE / ANGERS VAILLANTE – Régional 2 U 17 du 05.10.2024

Match arrêté à la 86^{ème} minute pour l'éventuelle tenue de propos discriminatoires par des spectateurs à l'encontre du gardien de but d'Angers Vaillante

La Commission :

- prend note de la décision de la C.R. de Discipline du 06.11.2024 de ne pas entrer en voie de condamnation sur ce fait et de transmettre le dossier à la CROC Jeunes concernant le résultat du match ;
- reprend le PV de la CRA Lois du Jeu N° 8 du 08.10.2024 indiquant que l'arbitre a fait une juste application des lois du jeu en arrêtant définitivement la rencontre ;
- décide de donner **match à rejouer – date à fixer ultérieurement.**

3. Championnats régionaux 2024-2025

- **Mise à jour des calendriers**

La Commission fait le point sur les matches reportés :

	Niveau de compétition	N° de match	Match	Date initiale	Date fixée
1	U 18 R1	28706836	CHOLET SO / ANGERS VAILLANTE	28.09.2024	14.12.2024
2	U 18 R2 – A	28706968	BEAUPREAU CHAPELLE / ORVAULT RC	28.09.2024	14.12.2024
3	U 17 R2 – A	28708178	GJ POUZAGES BOCAGES / BEAUPREAU CHAPELLE	28.09.2024	14.12.2024
4	Critérium U 13	28710611	LE POIRE VF / CHOLET SO	12.10.2024	14.12.2024

4. Coupe Gambardella-Crédit Agricole 2024-2025

- **Finales Régionales du 16.11.2024**

Sous réserve des vérifications en cours, la Commission homologue les résultats des Finales Régionales de la Coupe Gambardella-Crédit Agricole du 16.11.2024.

Sont qualifiés pour le 1^{er} tour fédéral

- | | | |
|------------------------|---|-----------------|
| 1. CHANGE US | - | Régional 2 U 18 |
| 2. SABLE FC | - | Régional 1 U 18 |
| 3. ST NAZAIRE AF | - | Régional 1 U 17 |
| 4. LE POIRE SUR VIE VF | - | Régional 1 U 18 |
| 5. NORT SUR ERDRE AC | - | Régional 2 U 17 |
| 6. FONTENAY VF | - | Régional 1 U 18 |
| 7. MULSANNE-TELOCHE AS | - | Régional 2 U 18 |

+ les équipes du Championnat National U 19 : ANGERS SCO – BEAUCOUZE SC – LAVAL STADE MFC – NANTES FC

- **Remboursement des frais de déplacement – Du 3^{ème} tour éliminatoire aux finales régionales**

La Commission demande aux services administratifs de la L.F.P.L. de vérifier les déplacements effectifs et de rembourser les frais de déplacement des clubs suivants (3^{ème} déplacement consécutif et plus) :

CLUBS	Frais remboursés
NANTES LA MELLINET (500041)	82,50 €
SABLE FC (501926)	118,80 €
CARQUEFOU USJA (502227)	122,10 €
MONTAIGU VF (507116)	67,65 €
LES HERBIERS VF (507748)	41,25 €
VERTOU USSA (509217)	99 €
ST PHILBERT DE GRANDLIEU US (511875)	34,65 €
NORT AC (512355)	28,05 €
LE POIRE SUR VIE VF (516561)	120,45 €
MULSANNE-TELOCHE AS (522008)	31,35 €
NANTES JSC BELLEVUE (523626)	49,50 €
LAVAL AS BOURNY (531444)	206,25 €
PONTCHATEAU AOS (540404)	127,05 €
FONTENAY VF (541382)	85,80 €
MAYENNE STADE FC (548126)	229,35 €
CHALLANS FC (548894)	13,20 €
GJ PAYS DE CHATEAU GONTIER (582577)	51,15 €
GJ NORD-EST MANCEAU (582583)	87,45 €
TOTAL	1 595,55€

5. Coupe Pays de la Loire-Initiatives U 19 2024-2025

- **Forfait**

Mail de BLAIN ES (502178) du 15.11.2024 informant la Commission de son forfait pour la rencontre n° 29974721 : BLAIN ES / ST MARC FOOT du 16 novembre 2024.

La Commission :

- Enregistre le forfait de Blain ES pour la rencontre n° 29974721 du 16 novembre 2024 ;
- Conformément à l'article 8 du Règlement de l'épreuve, amende Blain ES du coût d'engagement, soit 35 € ;
- Qualifie St Marc Foot pour le 3^{ème} tour éliminatoire du 14 décembre 2024.

- **3^{ème} tour éliminatoire du 14 décembre 2024**

Sous réserve des vérifications en cours, la Commission homologue les résultats du 2^{ème} tour du 16.11.2024, et procède au tirage du 3^{ème} tour éliminatoire du 14 décembre 2024 – **PAGE 5**

Pour les équipes ayant une rencontre de championnat en retard reportée au 14.12.2024, la Commission décide de fixer les rencontres de la Coupe PDL-Initiatives U 19 au 21 décembre 2024.

6. Coupe Pays de la Loire-Initiatives U 17 2024-2025

Sous réserve des vérifications en cours et de l'examen de la réserve déposée par Guécelard US lors de la rencontre n° 29973879, la Commission procède au tirage du 3^{ème} tour éliminatoire du 14 décembre 2024 – **PAGE 6**

Pour les équipes ayant une rencontre de championnat en retard reportée au 14.12.2024 ou qualifiée pour le 1^{er} tour fédéral de la Coupe Gambardella-CA du 14.12.2024, la Commission décide de fixer les rencontres de la Coupe PDL-Initiatives U 19 au 21 décembre 2024.

7. Prochaine réunion

- **MARDI 17 DECEMBRE 2024** – 10 HEURES / 16 HEURES – CSR ST SEBASTIEN – présentiel
 - o Préparation 2^{ème} phase des championnats régionaux Jeunes

- **MARDI 7 JANVIER 2025** – 10 HEURES – CSR ST SEBASTIEN / Visio Le Mans
 - o Tirages du 4^{ème} tour des Coupes PDL-Initiatives U 19 et U 17

Le Président,



P. PIOUS

La Secrétaire Administrative,



N. PERROTEL



Coupe Pays de Loire U19 2024-2025

Tirage du tour N° 3 14-15/Déc.



Match	RECEVANTS	Niv	VISITEURS	Niv
1	Angers NDC	2	Mayenne Stade Fc	2
2	Beaupréau Chapelle FC	2	Cholet SO	2
3	Sautron As	2	Aizenay France	2
4	Beaucouzé Sc	2	St Berthevin Us	2
5	St Fiacre Côteaux Fc	3	Gj Tiffauges Bocage	3
6	St Marc Foot	3	Châteaubriant Volt.	3
7	Denée Val Layon Uf3l	3	Trélazé Foyer E	2
8	Gorges Elan	2	Gj Pouzauges Bocages	2
9	Carquefou Usja	2	Pontchâteau Aos	2
10	Le Mans Fc	2	Gj Pays Château Gontier	2
11	Les Herbiers Vf	2	Vertou Ussa	2
12	Oudon Couffé Fc	3	Ste Gemmes Andigné Sc	3
13	Saumur Ofc	2	Laval Bourny As	2
14	St Hilaire Clisson SSM	3	Gj Chantonay	3
15	Gj De Goulaine	2	Nantes Bellevue Jsc	2
16	Gj 3 Sources (St Pierre la Cour)	3	Chalonnnes Chaudfondos F	3
17	Gj Pays Chataigneraie	3	Aigrefeuille AS Maine	3
18	Guérande Madeleine	3	St Philbert Grandlieu Us	2
19	GJ Lsca Louverné	2	Angers Vaillante	2
20	Montaigu Vf	2	La Roche/Yon Vf	2
21	Orvault Rc	2	Nantes La Mellinet	2
22	Les Essarts Fcg	3	Puy Maz Tess Us	3
23	Gj 3 Forets Soudan	3	St André Des Eaux	3
24	Gj St Fulgent Usbb	3	Chemillé Melay O	3
25	Gj Du Vignoble (Chap.Heul)	2	Bouaye Fc	2
7 exempts				
	Changé Us	2	Nort/Erdre Ac	3
	Fontenay VF	2	Sablé/Sarthe Fc	2
	Le Poiré/Vie Vf	2	St Nazaire Af	2
	Mulsanne Téléché As	2		



Coupe Pays de Loire U17 2024-2025

Tirage du tour N° 3 14-15/déc.



Match	RECEVANTS	VISITEURS	
1	Angers Vaillante	Coulaines Js	
2	Beaucouzé Sc	Nort/Erdre Ac	21/22 déc
3	Liré Dain O	Carquefou Usja	
4	Changé Cs 72	Angers SCA	
5	Chalonnnes Chaudefonds F	Gj Ardelay And Co	
6	St Julien Divatte Fc	Le Poiré/Vie Vf	21/22 déc
7	Segré Esha	Laval Stade	
8	Gj Lion St Martin	Mulsanne Téloché As	21/22 déc
9	Andrezé Jub Jallais Fc	Montaigu Vf	
10	Nantes Bellevue Jsc	Gj Pouzauges Bocages	21/22 déc
11	Mayenne Stade Fc	La Ferté Bernard Vs	
12	Nantes La Mellinet	Challans Fc	
13	Gj Herbergement Ussa	Gorges Elan	
14	Angers Croix Blanche F	Le Mans Fc	
15	Cholet Fc 2020	St Hilaire Vihiers As	
16	Ste Pazanne Fc Retz	St Nazaire Af	21/22 déc
17	La Flèche Rc	Bonchamp Es	
18	Fontenay VF	St Hilaire Clisson SSM	21/22 déc
19	La Montagne Fc	Beaupréau Chapelle FC	21/22 déc
20	Gj Haut Anjou	Gj Bocage Manceau	
21	Gj Loireauxence Vair	Les Herbiers Vf	
22	Pontchâteau Aos	Gj De Goulaine	
23	St Saturnin Mi. Fc	Tiercé Cheffes As	
24	Puy Maz Tess Us	Denée Val Layon Uf3l	
25	Campbon Ubcc	Orvault Rc	
26	Guécelard ou Monce Belin	Changé Us	21/22 déc
27	Gj Luçon Usmtcl Asmc	Gj Torfou Sev Moine	
28	St Sébastien Fc	St Fiacre Côteaux Fc	
29	St Georges Trem Fc	Gj Gétigné BBC	
30	Châteaubriant Volt.	Nantes Etoile du Cens	
31	Gj 13 Septiers-Bruf	Gj Gesté Villedieu FR	
	1 Exempt		
	Sablé/Sarthe Fc		